Cette communication publicitaire est exclusivement destinée aux clients professionnels en France et en Suisse, merci de ne pas redistribuer. Les investisseurs devraient lire les documents légaux avant d'investir.

A partir de 30 septembre 2026

# Invesco GBP Overnight Return Swap UCITS ETF Acc

**GONS**

## Objectif du fonds

Invesco GBP Overnight Return Swap UCITS ETF Acc vise à offrir une exposition à la performance d'un dépôt en espèces libellé en livres sterling, générant des intérêts quotidiennement au taux d'intérêt au jour le jour en livres sterling. Ce fonds cherche à atteindre cet objectif en répliquant la performance de l'indice Solactive SONIA T+2 Settlement Daily Total Return Index (l'« Indice de référence »), déduction faite des frais.

**Un investissement dans ce fonds est une acquisition de parts dans un fonds indiciel géré passivement, plutôt que dans les actifs sous-jacents détenus par le fonds.**

## Informations sur les ETF

| | |
|---|---|
| Date de lancement du fonds | 27 octobre 2025 |
| Date de lancement de la classe d'actions | 27 octobre 2025 |
| Frais courants [1] | 0,10% p.a. |
| Frais de swap [1] | -0,46% p.a. |
| Devise de base du fonds | GBP |
| Devise de la classe d'actions | GBP |
| Devise couverte | Non |
| Indice | Solactive SONIA T+2 Settlement Daily Index (GBP) |
| Devise de l'Indice | GBP |
| Ticker Bloomberg de l'indice | SOSONAT2 |
| Méthode de réplication | Synthétique |
| Conformité avec les OPCVM | Oui |
| Umbrella fonds | Invesco Markets plc |
| Gestionnaire d'investissements | Assenagon Asset Management S.A. |
| Dépositaire | Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited |
| Domicile | Irlande |
| Traitement des dividende | Accumulation |
| Code ISIN | IE0006N7AK90 |
| WKN | A41BVG |
| VALOR | 146347482 |
| SEDOL | BPSMK68 |
| Ticker Bloomberg | GONS LN |
| Actif sous gestion | GBP 4,66m |
| NAV par action | GBP 5,25 |
| Actions en circulation | 887.788 |
| Classification SFDR | Article 6 |

## Indicateur de risque

Risque plus faible — Risque le plus élevé

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur de risque est susceptible de changer, il est basé à partir des données disponibles au moment de la publication.

[1] Les frais courants comprennent les frais de gestion, de garde et d'administration mais excluent les frais de transaction. Des frais de swap négatifs reflètent le niveau convenu d'amélioration de performance fourni au fonds par le fournisseur du swap. Les coûts peuvent augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des devises et des taux de change. Consultez les documents juridiques pour plus d'informations sur les coûts.

## Risques d'investissement

Pour une information complète sur les risques, veuillez vous référer aux documents légaux. La valeur des investissements, ainsi que les revenus en découlant, vont fluctuer, ce qui peut en partie être le résultat des fluctuations des taux de change. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité de leur apport. La capacité du Fonds à suivre la performance de l'indice de référence dépend de la capacité des contreparties à assurer la performance continue de l'indice de référence conformément aux contrats de swap, et serait également affectée par tout écart entre le prix des swaps et le prix de l'indice de référence. L'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde des actifs ou agissant en tant que contrepartie de produits dérivés ou d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières. Le Fonds a l'intention d'acheter des titres qui ne sont pas inclus dans l'Indice et conclura des contrats de swap afin d'échanger la performance de ces titres contre celle de l'Indice. À ce titre, le Fonds est exposé à l'Indice (composé d'un dépôt en espèces) et non aux avoirs physiques du Fonds (composés d'actions mondiales et de titres liés à des actions). Dans des circonstances très limitées (par exemple, s'il n'est pas possible pour le Fonds de conclure des contrats de swap), le Fonds peut, à titre temporaire, être exposé aux avoirs physiques du Fonds (composés d'actions mondiales et de titres liés à des actions). La valeur des actions et des titres liés à des actions peut être influencée par un certain nombre de facteurs, notamment les activités et les résultats de l'émetteur, la conjoncture économique générale et régionale, les conditions du marché et l'évolution économique et politique générale. Cela peut entraîner des fluctuations de la valeur du Fonds et une perte en capital.

**A propos de l'indice**

L'Indice de référence est conçu pour refléter la performance d'une position en espèces libellée en livres sterling, reconduite quotidiennement, et rémunérée au taux moyen au jour le jour en livres sterling («Sterling Overnight Index Average» ou «SONIA» en anglais). Le taux SONIA reflète la moyenne des taux d'intérêt versés par les banques pour emprunter des livres sterling au jour le jour auprès d'autres institutions financières. Des informations complémentaires sur le taux SONIA sont disponibles à l'adresse suivante: www.bankofengland.co.uk.

**Invesco GBP Overnight Return Swap UCITS ETF Acc a été lancé le 27 octobre 2025. Les informations de performances seront disponibles après le 27 octobre 2026.**

Veuillez consulter le site etf.invesco.com pour obtenir des renseignements sur les positions des ETP. Les positions sont susceptibles d'être modifiées.

**Top expositions (%)** (Total des positions: 1)

| Nom | Coupon | Échéance | Poids |
|---|---|---|---|
| Sterling Overnight Index Average Rate (SONIA) | - | - | 100,00 |

Source: Invesco au **30 sept. 2026**

**Informations importantes**

Cette communication publicitaire est réservée exclusivement aux investisseurs professionnels en France et en Suisse. Elle n'est pas destinée et ne doit pas être distribuée au public.

Pour plus d'informations sur nos fonds et les risques qui y sont associés, consultez les documents d'informations clés (langues locales) et le prospectus (anglais), ainsi que les rapports financiers, disponibles à l'adresse suivante: www.invesco.eu. Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur www.invesco.com/ie-manco/en/home.html. La société de gestion peut résilier les accords de commercialisation.

Cette communication publicitaire ne constitue pas du conseil d'investissement. Elle ne peut pas être considérée comme une recommandation d'acheter ou vendre une quelconque classe d'actif, valeur ou stratégie. Les dispositions réglementaires portant sur l'impartialité des recommandations d'investissement et des recommandations de stratégies d'investissement ne sont donc pas applicables et il en va de même des interdictions de négocier l'instrument avant publication.

Les parts ou actions de l'ETF UCITS acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'ETF UCITS. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi être amenés à supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative applicable lorsqu'ils achètent des parts ou actions et reçoivent moins que la valeur liquidative applicable à la revente.

Solactive AG (« Solactive ») est le concédant de licence de l'indice Solactive SONIA T+2 Settlement Daily Total Return (l'« Indice »). Les instruments financiers basés sur l'Indice ne sont en aucun cas sponsorisés, approuvés, promus ou vendus par Solactive, qui ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, concernant : (a) l'opportunité d'investir dans les instruments financiers ; (b) la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de l'Indice ; et/ou (c) les résultats obtenus ou à obtenir par toute personne ou entité à partir de l'utilisation de l'Indice. Solactive se réserve le droit de modifier les méthodes de calcul ou de publication de l'Indice. Solactive ne saurait être tenue responsable des dommages subis ou encourus à la suite de l'utilisation (ou de l'impossibilité d'utiliser) l'Indice.

Toutes les catégories d'actions de ce fonds peuvent ne pas être disponibles à la vente au public dans toutes les juridictions et toutes les catégories d'actions ne sont pas identiques et ne conviennent pas nécessairement à tous les investisseurs.

Pour plus d'informations sur les objectifs et la politique d'investissement, veuillez consultez le prospectus à jour.

L'offre du Fonds en Suisse s'adresse à des investisseurs qualifiés au sens de l'article 10 CISA. Le représentant et le banquier domiciliataire en Suisse est BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16 8002 Zürich. Le prospectus, le Document d'informations clés, les rapports financiers et les statuts de la société peuvent être obtenus gratuitement du représentant. Les ETF sont domiciliés en Irlande.

Ce matériel a été communiqué par Invesco Investment Management Limited, 4th Floor, The Observatory, 7-11 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, D02 VC42, Irelande et en Suisse par Invesco Asset Management (Schweiz) AG, Talacker 34, 8001 Zurich, Suisse.

**Glossaire**

**Indice de référence:** Un indice par rapport auquel l'ETF est mesuré, en termes de performance relative, de risque et d'autres comparaisons utiles.

**Rendement de la distribution:** Le rendement des distributions est une mesure des flux de trésorerie versés. Il s'agit de la somme des distributions sur 12 mois divisée par la Net Asset Value (NAV) du fonds.

**Duration effective:** La durée effective est une mesure de l'impact potentiel sur le prix d'une obligation (ou d'un portefeuille d'obligations) d'une variation de 1% des taux d'intérêt, toutes échéances confondues. Cette mesure prend en compte les changements possibles dans les flux de trésorerie attendus des obligations avec une option intégrée (par exemple, le droit de l'émetteur de l'obligation de rembourser les obligations à un prix prédéterminé à certaines dates) en raison de la variation de 1% des taux d'intérêt.

**ETF:** Fonds indiciel coté en bourse (« Exchange Traded Fund »). Catégorie de fonds négociés sur une bourse de valeurs à l'image des actions ordinaires. Les ETF peuvent être achetés et vendus durant les horaires de négociation, à l'image des actions ordinaires, alors que d'autres catégories de fonds sont valorisées une seule fois par jour.

**Facteurs:** Une approche d'investissement qui cherche à identifier et à investir dans des titres qui présentent certaines caractéristiques quantifiables. Les exemples courants de facteurs comprennent la valeur, la qualité et le momentum. Une stratégie factorielle peut viser un seul facteur ou combiner plusieurs facteurs.

**Avec couverture:** Le résultat escompté est de réduire l'exposition du portefeuille à un risque spécifique, tel que le risque de fluctuation entre les taux de change des devises ("couverture de change").

**Investment Grade:** Fait référence à la qualité du crédit d'une entreprise. Pour être considérée comme une émission de qualité, la société doit être notée "BBB" ou plus par une agence de notation reconnue. Les sociétés bénéficiant d'une notation de crédit de qualité sont généralement considérées comme présentant un risque plus faible que celles dont la notation est inférieure à la qualité d'investissement, également connues sous le nom d'émetteurs à haut rendement.

**Méthode de réplication:** Stratégie employée par le fonds pour atteindre son objectif.

**Réplication synthétique:** Les fonds synthétiques possèdent un portefeuille diversifié d'actions qui peut différer de l'indice de référence. L'ETF passe un contrat avec une ou plusieurs banques (chacune étant une contrepartie), qui acceptent de payer toute différence entre la performance du portefeuille et celle de l'indice, moins les frais applicables. Ces contrats sont connus sous le nom de swaps. L'utilisation de swaps assure un suivi précis de l'indice mais introduit un risque de contrepartie : si une contrepartie ne paie pas la performance de l'indice due en vertu du contrat de swap, le ETF se fiera plutôt à la performance de son portefeuille d'actions, qui pourrait être inférieure à celle de l'indice. L'exposition d'un ETF à une contrepartie de swap est limitée par la réglementation sur les OPCVM, et limitée davantage par les mesures que nous imposons.

**OPCVM:** Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Cadre réglementaire européen pour un véhicule d'investissement qui peut être commercialisé dans l'Union européenne.

**US Treasuries:** Les obligations du Trésor américain sont des titres de créance émis par le gouvernement fédéral américain.

**Rendement à l'échéance:** Le taux du rendement anticipé d'une obligation si elle est conservée jusqu'à la date d'échéance.

**Yield To Worst (YTW):** c'est le rendement d'une obligation remboursable par anticipation qui suppose que l'obligation est remboursée par l'émetteur à la première occasion.

**Le Yield to Call (YTC):** est le rendement d'une obligation remboursable par anticipation qui suppose que l'obligation est remboursée par l'émetteur à la première occasion.